

ont aussi à leur service. Outre leurs travaux purement administratifs, ces hommes exécutent des reconnaissances en forêt, relèvent les détails topographiques, estiment la densité et l'importance des hautes futaies; enfin, observent tout ce qui est de nature à affecter la croissance et la reproduction des forêts existantes. Ils dirigent aussi les plantations expérimentales et proposent la réglementation des opérations de coupe de bois en forêt. Le Service Forestier du Canada emploie un personnel spécial pour investigations, ayant établi des stations expérimentales permanentes forestières à Petawawa, Ontario, et à Grand'Mère, Québec, et il poursuit des travaux semblables à plusieurs autres points du Dominion. Ce travail se fait en coopération avec les services provinciaux et les compagnies de pulpe et papier; il se fait aussi dans les réserves forestières du Dominion. Les laboratoires des produits forestiers établis par le Service Forestier du Dominion à Ottawa et à l'Université de la Colombie Britannique, à Vancouver, poursuivent des investigations dans les produits forestiers touchant la force, la durabilité et autres qualités mécaniques, physiques et chimiques des bois canadiens, des méthodes de séchage, de préservation contre la pourriture et l'utilisation chimique dans la distillation et autres industries. Une division spéciale de la pulpe et du papier des laboratoires a été attachée à l'Institut de la Cellulose, de l'Association Canadienne de la Pulpe et du Papier, à Montréal, le centre reconnu de l'industrie. La division est à ce sujet en étroite coopération avec l'Association et avec l'Université McGill. Les compagnies de pulpe ont droit à beaucoup de crédit pour leur département de science forestière, pour l'initiative qu'elles ont prise dans les recherches forestières.

La sylviculture et les sujets connexes sont enseignés dans quatre universités canadiennes: l'Université de Toronto, l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, et l'université de la Colombie Britannique, à Vancouver, professent des cours durant quatre années, couronnés par un diplôme. L'École Forestière, affiliée à l'Université Laval de Québec, dont l'enseignement est donné en langue française et dure quatre ans, décerne également des diplômes de sylviculture et d'arpentage. Le gouvernement de Québec a créé une école de papeterie à Trois-Rivières, au cœur même de cette industrie; plusieurs collèges d'agriculture donnent des cours abrégés sur l'aménagement forestier; enfin, une école de gardes-forestiers a été ouverte à Berthierville, par le Service Forestier de Québec.

La pratique de la sylviculture par les particuliers et les industriels est facilitée par les services fédéral et provinciaux, tant par leurs conseils que par la distribution de jeunes arbres. Le service forestier fédéral possède deux pépinières dans la Saskatchewan, l'une à Indian Head et l'autre à Sutherland, près de Saskatoon. Plus de 7,000,000 d'arbres sont annuellement distribués aux fermiers et aux éleveurs des Provinces des Prairies, pour la plantation de bosquets destinés à servir d'écrans contre les grands vents. Sous certaines conditions, cette distribution est gratuite, le destinataire n'ayant à payer que le transport.

La province d'Ontario imite cet exemple et distribue par an au moins 7,000,000 d'arbres provenant de ses cinq pépinières. Afin d'encourager la création de forêts communales par les villes et les municipalités, le gouvernement provincial se charge de planter gratuitement toute terre achetée par une municipalité à cet effet. Le Gouvernement aide aussi les comtés qui achètent des étendues de pas moins de 1,000 acres de terre pour les garder en forêt. Comme résultat de ces encouragements on trouve éparses dans la province 50 forêts communales, propriétés des municipalités et huit autres forêts de comté beaucoup plus vastes. Les terres occupées et servant à des fins forestières sont exemptes de taxation jusqu'à concurrence de 10 p.c. de la superficie totale d'une ferme, mais pas au delà de 20 acres.